

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

Arrêté

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

**Vu**, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**Vu**, le Code de la Route,

**Vu**, la demande de l'association culturelle Turque en date du 20 avril 2023,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue César Franck, à l'intersection de la rue Jacquard et de la rue Jean-Baptiste Lully le vendredi 21 avril 2023 à l'occasion d'une manifestation culturelle organisée par l'association culturelle Turque de Châteaubriant,

A R R E T E

**Article 1**

La circulation est interdite le vendredi 21 avril 2023 de 6 heures 30 à 10 heures sur la rue César Franck, à l'intersection de la rue Joseph Jacquard et de la rue Jean-Baptiste Lully.

**Article 2**

Le stationnement est interdit sur la rue César Franck, de l'intersection de la rue Joseph Jacquard à la rue Jean-Baptiste Lully le vendredi 21 avril 2023 de 6 heures 30 à 10 heures.

**Article 3**

La signalisation nécessaire sera mise à disposition des organisateurs de la manifestation qui assureront la pose, la dépose et l'entretien de la signalisation.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent

arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Intervention et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.  
En l'Hôtel de Ville, le 20 AVR. 2023

Le Maire,



*C. Ciron*

P/b C. CIRON

Luca HUNAUULT